

# PORQUEROLLES

## BULLETIN PARTICIPATIF

### Infos



Je désire entrer en communication avec vous

Je vous invite à transmettre

## FLASH SPECIAL : Elections municipales et communautaires 2020 & Coronavirus

### 10 questions îliennes : réponses des candidats

Comme annoncé en février dans le *Porquerolles Infos* n°16, quatre associations de l'île\* ont adressé, le 23 janvier dernier, 10 questions à tous les candidats aux élections au conseil municipal de Hyères, et au conseil communautaire de MTPM. Vous trouverez les réponses reçues sur le site de *Porquerolles Infos*, présentées par ordre alphabétique :

- Franck **Chauvet** "Hyères en transition"
- Philippe **Dao** "Hyères en commun"
- Jean-Pierre **Giran** "Une passion pour Hyères"
- Yves **Kbaïer** "Alliance pour Hyères"
- Jacques **Politi** "Hyères tout naturellement"
- Chantal **Portuese** "Hyères au cœur"
- William **Seemuller** "Hyères Citoyenne 2020"

Soit par accès direct en cliquant sur le lien ci-dessous :

[https://22155dd1-509c-456f-917a-26486cb46a12.filesusr.com/ugd/41aa96\\_0b42a154afea4c2bb7b98863e549e9f1.pdf](https://22155dd1-509c-456f-917a-26486cb46a12.filesusr.com/ugd/41aa96_0b42a154afea4c2bb7b98863e549e9f1.pdf)

Soit sur le site *Porquerollesinfos.fr* rubrique "documents".

\* *Les Amoureux de Porquerolles, les Amis des Îles d'Hyères, l'Association des Commerçants de Porquerolles, le CIL*



Photo : site du Ministère de l'Intérieur

**Premier tour le 15 mars 2020,  
second tour (s'il a lieu) le 22 mars 2020  
8h – 18h à la Mairie annexe de Porquerolles**

### SOMMAIRE

- 1 Elections municipales et communautaires 2020
- 2 Coronavirus : les conseils du Dr Lentz

### Élection de deux conseils

Les électeurs éliront en même temps leurs représentants au conseil municipal de Hyères et au conseil communautaire de la Métropole TPM, avec un seul bulletin mentionnant la liste des candidats à chacun de ces deux conseils. La liste des candidats au mandat de conseiller communautaire est établie sur la base de celle au mandat municipal, et dans le même ordre.

#### Conseil municipal (Hyères)

Au 1<sup>er</sup> tour, si une liste obtient la majorité absolue des suffrages exprimés, la moitié des sièges du conseil municipal lui est attribuée. L'autre moitié est répartie proportionnellement entre toutes les listes ayant obtenu plus de 5% des suffrages exprimés, y compris la liste majoritaire.

En l'absence de majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour, un second tour est organisé entre les listes ayant obtenu au moins 10% des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour. La répartition des sièges se fait comme au 1<sup>er</sup> tour.

#### Conseil communautaire (Métropole TPM)

Les sièges à pourvoir sont répartis entre les communes proportionnellement au nombre d'habitants de chaque commune. Le conseil communautaire actuel de la Métropole Toulon Provence Méditerranée compte 81 conseillers, dont 10 pour Hyères.

Les sièges de conseiller communautaire sont répartis entre les différentes listes ayant obtenu au moins 5% des suffrages exprimés. La liste arrivée en tête obtient la moitié des sièges et les autres sièges sont répartis proportionnellement au score obtenu par chaque liste. L'ordre d'attribution des sièges reprend l'ordre de présentation des candidats sur leur liste respective.

## Procurations mode d'emploi

### Le Mandant

- Se rend au commissariat ou à la gendarmerie avec sa pièce d'identité (CNI, passeport, permis)
- Remplit sur place le Cerfa n° 14952\*01
- Prévient le mandataire et lui indique son bureau de vote

### Le Mandataire

- Doit être inscrit pour voter dans la même commune (mais pas nécessairement le même bureau de vote)
- N'est pas obligé de se rendre au commissariat
- Ne peut recevoir qu'une seule procuration (établie en France)
- Se rend le jour du scrutin avec sa propre pièce d'identité dans le bureau du mandant et vote au nom de ce dernier

<https://www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter/Le-vote-par-procuration/Explications-prealables-adressees-au-mandant>



## Coronavirus (COVID19)



### Dr Philippe Lentz :

*"Ne soyez pas surpris; je porte un masque de façon systématique pour les consultations."*

### Modes de transmission

Les infections pulmonaires à coronavirus (qui vont du simple rhume à des pathologies respiratoires graves) se transmettent par voie aérienne (postillons, toux...) lors d'un

contact étroit et rapproché avec une personne malade.

### Premiers symptômes

Fièvre, toux, difficulté à respirer.

### Se protéger

Pour les personnes malades, le port d'un masque chirurgical est recommandé afin d'éviter de diffuser la maladie par voie aérienne. Pour les personnes non malades, le port d'un masque n'est pas recommandé et son efficacité n'est pas démontrée. Suivre "les gestes à adopter" ci-dessous.

### En cas d'une contamination suspectée

Ne pas se rendre aux urgences ni au cabinet médical. Appeler Dr Lentz au 04 94 58 30 05 (pour une visite à domicile, à Porquerolles) ou le SAMU au 15. Éviter tout contact avec son entourage.

### Pour en savoir plus

Le site du gouvernement, très clair et complet :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Le numéro vert : 08 00 13 00 00

## Les gestes à adopter pour réduire le risque de propagation du virus



**Éviter les contacts : ne pas se serrer la main, ne pas faire la bise, rester à 1 mètre.**



**Éternuer ou tousser dans son coude ou dans un mouchoir jetable.**



**Se laver les mains régulièrement, pendant 30 secondes avec du savon.**



**Porter un masque jetable lorsqu'on est malade.**



**Utiliser un mouchoir à usage unique.**

### Quelques dates à retenir :

**03/03/20** (Villa) 10h Présentation de la nouvelle saison de la Fondation Carmignac, 14h Réunion électorale Chantal Portuese

**05/03/20** Visites vétérinaire, **07/03/20** (Villa) Soirée Karaoké avec Vivre à Porquerolles, **13/03/20** Réunion publique CIL

**14/03/20** Nettoyage des plages **15/03/20** Scrutin 1<sup>er</sup> tour, **22/03/20** Scrutin 2<sup>ème</sup> tour



[porquerollesinfos@gmail.com](mailto:porquerollesinfos@gmail.com) – [www.porquerollesinfos.fr](http://www.porquerollesinfos.fr) – Chemin de la Pépinière, 83400 Porquerolles  
Directrice de la publication : Sabine Chautard Responsable de la rédaction : Stéphanie Cooper  
Comité de rédaction : Marie-Joséphine de Clercq, André de Marco, Monique Ribis Illustration : Sabine